



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7182

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la masse de crédits affectés aux emplois d'utilité publique. Les centres sociaux contribuent au développement social de la population des quartiers et des communes dans toutes leurs composantes. Dans le contexte socio-économique actuel, les centres sociaux, équipement de voisinage à vocation sociale globale, sont de plus en plus sollicités et se trouvent confrontés à des dossiers lourds à traiter, nécessitant de plus en plus de personnel qualifié. Des emplois d'utilité publique leur sont attribués pour leur permettre de mener à bien leurs missions. Cependant, si le montant de ces emplois d'utilité publique a progressé entre 1981 et 1986, il a chuté de 43 000 francs à 38 700 francs en 1987 et 1988. Une politique visant à relever le taux des emplois d'utilité publique au niveau des postes FONJEP permettrait d'améliorer la qualité des services offerts aux usagers. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures qui favoriseraient une telle évolution.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, sur la situation des centres médicaux. Le Gouvernement reconnaît tout à fait le rôle de relais de la politique sociale de l'État en direction des familles que jouent les centres sociaux au niveau local. Il est donc légitime de valoriser le travail accompli par les travailleurs sociaux des centres. Les crédits prévus en loi de finances 1989 permettront de réévaluer le taux des emplois d'utilité publique et d'en augmenter le nombre.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7182

Rubrique : Etablissements sociaux et de soins

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3737